

## Quelles sont les universités qui se sont d'ores et déjà engagées à ne pas appliquer la hausse des droits en 2019 ?

16-21 minutes

Un certain nombre d'universités se sont d'ores et déjà engagées à appliquer à la rentrée prochaine le même montant de droits pour les étudiants extracommunautaires que pour les autres, ce qui sera a priori rendu possible par le décret à paraître, grâce au relèvement du taux d'exonération ([lire sur AEF info](#)) : c'est le cas de Strasbourg, Grenoble-Alpes, Rennes-I, le Mans, Rouen, Rennes-II, Lyon-II, Toulouse-II, Clermont-Auvergne, Paris-Sud, Évry, l'UVSQ, AMU. Le président de Nanterre va plus loin en affirmant qu'il n'y aura pas de hausse "aussi longtemps qu'il sera président".



Le Welcome Desk Paris 2018 à la Cité internationale universitaire de Paris, pour l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux.  
© Antoine Meyssonier

Si exonérer tous les nouveaux inscrits sera a priori possible pour la rentrée prochaine en raison du faible nombre d'étudiants concernés, la question qui reste posée est celle de la politique qui sera adoptée par les établissements les années suivantes, les marges de manœuvre se réduisant mécaniquement au fur et à mesure de l'augmentation du "stock" d'étudiants concernés.

AEF info revient en détail sur la deuxième vague de motions votées dans les universités au sujet de la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires envisagée par le gouvernement. Un premier recensement des motions votées en novembre-décembre 2018 est disponible [ici](#).

**Strasbourg : Michel Deneken s'engage à appliquer les mêmes droits à tout le monde.** Dans un communiqué daté du 29 janvier 2019, Michel Deneken, président de l'université de Strasbourg, "s'engage à appliquer les mêmes droits d'inscription pour tous les étudiants étrangers". Constatant que cette mesure

des droits différenciés "fait l'objet d'une contestation unanime", Michel Deneken salue le fait que la CPU ait été entendue par la ministre, laquelle a lancé une concertation jusqu'à mi-février. Mais "cette échéance est bien trop tardive", estime le président. "En effet, le rythme annoncé pour l'application de cette mesure, ainsi que les incertitudes sur les modalités de son application (nombre et types de bourses, taux d'exonération) ne garantissent pas les conditions d'une rentrée sereine. Nous ne pouvons imposer aux services de scolarité et des relations internationales, ni aux enseignants un calendrier d'ores et déjà intenable."

Il souligne qu' "en l'état, la hausse des droits est contre-productive" et que "déjà le nombre de demandes CampusFrance est en baisse". Si la mesure était maintenue pour la rentrée 2019, Michel Deneken s'engage à soumettre au vote du CA du 12 mars prochain "des dispositions permettant aux étudiants internationaux de se voir appliquer les mêmes droits que les étudiants nationaux", ajoute-t-il, précisant qu'il en sera de même pour "les étudiants internationaux en doctorat".

**Grenoble : tous les établissements de la Comue s'engagent à exonérer "tous ceux qui en exprimeront le besoin".** Dans un communiqué diffusé le 28 janvier 2019, la Comue Université Grenoble Alpes, l'université Grenoble Alpes, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble et l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble "soutiennent la demande de la CPU de suspension de la mesure et d'engagement d'une concertation globale". Les chefs de tous les établissements "s'engagent à poursuivre l'accueil de tous les étudiants internationaux dans l'ensemble des cycles de formation sans surcoût supplémentaire par rapport à la situation actuelle". Ils "s'engagent à faire bénéficier de l'exonération de la hausse des frais d'inscription tous ceux qui en exprimeront le besoin".

**L'université de Montpellier demande la "suspension du dispositif" en attendant "des réponses concrètes".** Dans une motion votée le 28 janvier 2019 (28 pour, 6 abstentions et 1 NPPV), le CA de l'université de Montpellier, qui "s'inscrit dans la démarche engagée par la Curif", juge "louable dans son intention d'attirer plus d'étudiants et de mieux les accueillir" le plan "Bienvenue en France", mais il "demande "la suspension du dispositif", estimant que certaines interrogations réclament "des réponses concrètes" :

- "si cette disposition est appliquée, certains étudiants internationaux, notamment en provenance des pays les moins avancés, ne seront-ils pas évincés de l'accès aux études supérieures ?
- Quelles mesures de compensation (bourses et exonérations) pourront être mises en place par les établissements ?
- L'influence de la France dans le monde et en particulier dans les pays émergents n'en sera-t-elle pas affectée ?
- La mise en œuvre de ce dispositif n'est-elle pas un moyen pour l'État de réduire les dotations aux établissements d'enseignement supérieur alors que leurs charges augmentent ?

- Sur le long terme, la stabilité des droits d'inscription pour les étudiants français et communautaires sera-t-elle maintenue ?"

"Même si certaines précisions ont été données par la ministre de l'ESRI, cette réforme ne peut être appliquée en l'état", déclare le CA de l'université de Montpellier, demandant "un temps de réflexion et de concertation indispensable".

**Rennes-I s'engage à appliquer les droits nationaux à tous les**

**extracommunautaires.** Dans une position adoptée à l'unanimité de 24 janvier 2018, le CA de Rennes-I "s'oppose à la réforme en l'état et demande une suspension de son entrée en vigueur".

L'université "prend acte" du plan "Bienvenue en France" qui vise à "améliorer la qualité de l'accueil, développer des formations en langue anglaise en plus grand nombre, soutenir l'apprentissage du français, simplifier la politique de visa, renforcer les partenariats avec les pays du Sud et notamment l'Afrique". Mais sur la hausse des droits, elle "appelle avec la CPU à une concertation nationale large et indispensable avant toute publication de nouvelles dispositions réglementaires" et "sera attentive au travail du groupe de concertation dont les conclusions seront rendues au cours du mois de février". "Compte tenu de cette concertation nécessaire, le rythme annoncé pour l'application de cette mesure ainsi que les incertitudes sur les modalités de son application ne garantissent pas les conditions d'une rentrée sereine", déclare le CA. Rennes-I accueille 40 % de doctorants étrangers et 40 % de ses étudiants internationaux sont issus du Maghreb et d'Afrique subsaharienne.

Si la mesure était maintenue, le président s'engage d'ores et déjà à appliquer les droits nationaux à tous les extracommunautaires déjà inscrits à Rennes-I, qu'ils changent de cycle ou non – cette disposition est a priori déjà prévue par le gouvernement –, mais aussi à tous les "étudiants internationaux recrutés pour effectuer leur thèse dans nos laboratoires de recherche".

**Montpellier-III demande le renoncement à cette mesure.** Dans une motion adoptée à l'unanimité le 22 janvier 2019, le CA de l'université Montpellier-III Paul-Valéry "demande à nouveau au gouvernement de renoncer à cette mesure" qu'il juge "contraire aux valeurs humanistes de l'université" et qui serait "un obstacle majeur à la démocratisation et à l'internationalisation de l'accès à l'enseignement supérieur". Montpellier-III accueille 18 % d'étudiants internationaux de 140 nationalités. Une première motion sur ce sujet avait été votée par le CA le 27 novembre 2018.

**Le Mans université : le président étudiera les possibilités**

**réglementaires.** "Nous allons étudier toutes les possibilités réglementaires à notre disposition afin de maintenir les tarifs actuels pour les étudiants extracommunautaires", indique le président de l'université du Mans dans la [presse locale](#), le 21 janvier 2019.

**Rouen utilisera toutes les possibilités réglementaires pour ne pas augmenter les droits.** Dans une motion adoptée à l'unanimité le 18 janvier 2019, le CA de l'université de Rouen Normandie

demande la "suspension de la mesure" en attendant "l'ouverture d'une réelle concertation dont le cadre soit élargi, sans aucun a priori". Pour la prochaine rentrée, l'université "utilisera toutes les possibilités réglementaires en vigueur pour permettre aux étudiants internationaux extracommunautaires de bénéficier du régime tarifaire actuellement appliqué".

**Rennes-II veut maintenir le niveau actuel des droits pour la rentrée prochaine.** Le 16 janvier 2019, Rennes-II, qui compte 2 300 étudiants hors UE sur un total de 24 000 inscrits, a indiqué qu'elle utilisera "toutes les possibilités réglementaires à sa disposition pour permettre aux étudiants internationaux extracommunautaires inscrits ou néo-entrants de bénéficier, pour la rentrée universitaire 2019-2020, du maintien du régime tarifaire actuellement appliqué".

**Lyon-II souhaite exonérer les étudiants étrangers à la rentrée 2019.** Dans un communiqué du 15 janvier 2019, Lyon-II fait savoir qu'elle "s'engage à exonérer les étudiants étrangers des droits d'inscription complémentaires à la rentrée 2019", conformément aux positions votées en commission recherche, en comité technique, en conseil académique et en conseil d'administration, en décembre. Elle leur "appliquera uniquement les droits en vigueur pour l'ensemble des étudiants français". Lyon-II dénonce une mesure "ni pertinente, ni juste", qui "bat en brèche le principe d'égalité de traitement entre usagers du service public".

**Toulouse-II : la présidente s'engage.** Emmanuelle Garnier, nouvelle présidente de Toulouse-II, a fait savoir dans la [presse locale](#) le 15 janvier 2019 que si la réforme était maintenue, elle proposera à son CA que l'établissement "ait recours à toutes les dispositions réglementaires permettant à nos étudiants internationaux de ne pas avoir à s'acquitter de frais d'inscription différenciés".

**Clermont-Auvergne : le président s'engage à ne pas augmenter les droits pour la rentrée 2019.** C'est dans la [presse locale](#), le 11 janvier 2019, que Mathias Bernard, président de Clermont-Auvergne, a fait savoir qu'il "n'augmentera pas les frais pour la rentrée 2019", tout en précisant qu'il souhaitait "discuter pour trouver d'autres modalités de financement". Le CA se prononcera le 1er février.

**Saclay : une large politique d'exonération dans le respect du cadre réglementaire.** L'université Paris-Saclay et ses établissements fondateurs (Paris-Sud, UVSQ, Évry, AgroParisTech, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, IOGS) indiquent sur leur [site](#) internet que "dans le respect du cadre réglementaire, ils mettront en place pour l'année 2019-2020, une large politique d'exonération pour tous les étudiants et doctorants", en alignant le montant de leurs droits sur ceux payés par les étudiants européens.

**Bordeaux-Montaigne dénonce une mesure contre-productive.** Dans une motion votée à l'unanimité le 21 décembre 2018, le CA de Bordeaux-Montaigne a dénoncé une

mesure "injuste, contre-productive, et qui prépare le terrain à une hausse généralisée des droits d'inscription". Il a déclaré qu'il n'était "pas envisageable de mettre un prix à l'hospitalité et d'interdire l'accès de nos formations à celles et ceux – qu'ils soient étrangers ou non – qui y projettent leur espoir d'une vie meilleure".

**Poitiers dénonce une mesure "inadaptée"**. Dans une motion adoptée à l'unanimité le 21 décembre 2018, le CA de l'université de Poitiers salue un certain nombre de mesures du plan attractivité (visas, bourses, campus à l'étranger...) mais "s'oppose à l'augmentation des frais d'inscription sur les diplômes nationaux et invite à une véritable réflexion pour améliorer les conditions d'accueil, l'attractivité et l'échange à l'international." "Si l'objectif de cette stratégie est louable, sa mise en œuvre sans aucun dialogue avec les acteurs et actrices de l'ESR suscite interrogations et malaise au sein de notre communauté", déclare le CA. L'équipe présidentielle avait déjà communiqué en ce sens le 27 novembre dernier.

Pour le CA de l'université de Poitiers, l'augmentation des droits "ne constitue pas une réponse adaptée" pour trois raisons :

- Elle "contrevient aux valeurs humanistes et d'égalité que notre université a toujours défendues" ;
- elle "porte en elle le risque important d'exclure des étudiantes et des étudiants que nous accueillons aujourd'hui et qui apportent à la richesse culturelle de nos formations, en ayant également un impact négatif sur l'économie avec un taux d'éviction estimé à 40 % par la Cour des comptes" ;
- elle "ne permettra pas de compenser le manque d'investissement de l'État en faveur des universités".

**L'université de Bordeaux demande la suspension de la mesure.** Le 19 décembre 2018, le CA de l'université de Bordeaux, regrettant "l'absence de concertation sur un sujet aussi essentiel", demandait "que soit suspendue l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne". Il dénonçait "un risque de sélection par l'argent contraire aux valeurs humanistes portées par notre établissement". "Il n'est pas acceptable qu'une telle mesure soit corrélée à un désengagement de l'État qui compromet notre équilibre budgétaire et obère de facto nos marges de manœuvre en terme de politique d'exonération", ajoutait-il en référence au courrier de la Dgesip sur les moyens 2019 ([lire sur AEF info](#)).

**AMU explorera toutes les possibilités réglementaires offertes.**

Jugeant que "la question de l'évolution du montant des droits d'inscription des étudiants internationaux extracommunautaires nécessite une large concertation" et que celle-ci "n'a pas eu lieu", le CA d'AMU a déclaré le 18 décembre dernier que si la mesure devait entrer en vigueur, "l'établissement utilisera toutes les possibilités réglementaires qui lui seront offertes pour permettre aux étudiants internationaux extracommunautaires concernés de bénéficier du maintien du régime tarifaire actuellement appliqué."

**Paris-Descartes demande "la suppression de cette mesure".**

Dans une motion votée le 18 décembre 2018 à l'unanimité moins deux abstentions, le CA de l'université Paris-Descartes "dénonce une mesure inapplicable qui met en péril certains de ses diplômés attractifs à l'international et demande urgemment la suppression de cette mesure discriminatoire et injuste, péjorative et contraire au rayonnement de la France dans les pays francophones et au-delà, aux intérêts de nos universités et de notre pays et qui préfigure la fin du service public d'enseignement supérieur et de recherche".

**Tours : appel solennel au renoncement.** Le 17 décembre, le CA de l'université de Tours "appelle solennellement le gouvernement à renoncer à ce projet".

**Paris-I demande au gouvernement de renoncer.** Dans une motion du 13 décembre 2018 approuvée par 24 voix pour et 9 abstentions, le CA de Paris-I "demande instamment au gouvernement de renoncer à ce projet".

**Nanterre : "Pas d'augmentation aussi longtemps que je serai président".** "Dans le strict prolongement de nos motions, je prends publiquement un engagement solennel : si la mesure devait néanmoins être mise en place, en dépit de nos diverses mobilisations collectives, avec l'appui du CA, je n'appliquerai pas l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires aussi longtemps que je serai président de l'université", déclare Jean-François Balaudé, président de Paris-Nanterre, le 12 décembre 2019, sur le site internet de son établissement.

**Sorbonne Université "désapprouve la hausse des droits".**

Dans une motion adoptée à l'unanimité le 11 décembre 2018, le CA de Sorbonne Université a fait savoir qu'il "désapprouvait" l'augmentation importante des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires. Il s'est en revanche prononcé en faveur de trois autres mesures : "la facilitation d'un visa pluriannuel pour les étudiants étrangers, l'amélioration de leur accueil et pour les diplômés, la possibilité de rester ou revenir travailler en France".

**Perpignan demande le renoncement à cette mesure.** Se référant à la prise de position de l'Auref, le CA de l'université de Perpignan, réuni le 7 décembre 2018, "demande que le gouvernement renonce à cette augmentation dans l'attente d'une concertation", arguant que l'augmentation des droits d'inscription "n'est, en aucune façon, une solution au sous-financement structurel de notre établissement".

**Université de Lille : 500 EC demandent au président Camart de ne pas appliquer la hausse des droits.** Une pétition, signée par plus de 500 enseignants-chercheurs de l'université de Lille en une semaine, a été adressée à Jean-Christophe Camart, président de l'établissement, le 29 janvier 2019. Les signataires lui demandent d'exprimer son refus d'appliquer l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires et de s'engager à utiliser toutes les possibilités pour ne pas la mettre en œuvre. Pour

rappel, le CA de l'université de Lille a voté une motion désapprouvant cette augmentation le 22 novembre 2018.

### **Des prises de position plus réservées**

**UPPA : le président Amara attend la sortie décret pour se positionner.** Interrogé par [Sud-Ouest](#), mi-janvier, le président de l'université de Pau et des pays de l'Adour préfère attendre la sortie du décret qui déterminera "les règles dans la pratique". "Le jour où il sortira, on se positionnera, explique Mohamed Amara. Mais en tant qu'institution publique, nous devons respecter la loi." Dans une motion adoptée le 13 décembre 2018 à 30 voix pour et une abstention, le CA de l'UPPA "condamn[ait] ce projet de texte [...] qui pourrait viser en dernière instance l'ensemble des étudiants".